

# Epreuve RELAIS en Equipe

## Règlement

### Article 1 :

Le TRIATHLON **RELAIS O'SE 3 SPORTS** est organisé par le club O'SE 3 SPORTS Ste Maxime avec le partenariat de la mairie. Il se déroulera le **Dimanche 01 mai 2011**. Les dispositions qui figurent au présent règlement mais qui ne seraient pas prévues par les règlements généraux ou nationaux seront acceptées du fait même de leur engagement par les concurrents du Triathlon de Ste Maxime et feront force de loi tant qu'elles ne seront pas contraires aux règlements actuels en vigueur de la FFTri.

Article 2 : L'épreuve est ouverte aux concurrent(e)s licencié(e)s ou non en **équipe de 3 personnes** dont un nageur, un cycliste et un coureur.

Article 3 : Les concurrents désirant participer devront faire parvenir :

- Un bulletin d'inscription dûment complété.
- La photocopie de la licence FFTri 2010 ou un certificat médical d'aptitude de moins d'un an.
- AUTORISATION Parentale pour les mineurs.
- Le règlement par chèque de **48€** par équipe et **10€ de plus** pour les personnes non licenciés (Licence Journée FFTri) à l'ordre de l'Association O'SE 3 SPORTS Ste Maxime.
- **(MAJORATION de 5€ le 18 Avril 2011)**

Article 4 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si besoin.

Article 5 : Le départ aura lieu à 09h00 plage du Centre Ville / Office du tourisme

La clôture de la course est fixée **IMPERATIVEMENT** à 13h.

Article 6 : Les organisateurs ont le pouvoir absolu de disqualifier un concurrent qui ne respectera pas le règlement de la course et celle de la FFTri.

Article 7 : Le personnel médical a le pouvoir absolu d'arrêter un concurrent de la course si nécessaire.

Article 8 : En cas d'annulation de l'épreuve, les organisateurs rembourseront en partie les concurrents au prorata des dépenses engagées. Si l'épreuve est reportée, les concurrents bénéficieront du report de leur inscription.

Article 9 : Les triathlètes sont entièrement responsables de leurs affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

Le parc à vélos sera néanmoins fermé par mesure de sécurité.

Article 10 : Des ravitaillements seront prévus sur différents points du parcours vélo et course à pied.